

Préposée ou préposé aux bâtiments (plomberie)
(un poste permanent)**SOMMAIRE DE FONCTION :**

Sous la responsabilité du planificateur à l'entretien, la personne titulaire de ce poste réalise divers travaux d'installation, modification, d'entretien et de réparation du volet entretien des bâtiments et plus spécifiquement des travaux concernant les infrastructures de plomberie, de gicleurs et des compteurs d'eau. La personne titulaire participe également à différents projets contribuant à assurer la propreté et la conformité des édifices de la Municipalité sous la responsabilité du Service de la culture et des loisirs.

SERVICE :

Service de la culture et des loisirs.

CONDITIONS SALARIALES :

Selon la convention collective en vigueur.

ENTRÉE EN FONCTION :

Mai 2021.

EXIGENCES:

- DEP en plomberie et chauffage.
- Détenir un certificat de compétence de la spécialité en tant que compagnon (Emploi-Québec ou Commission de la construction du Québec).
- Détenir le certificat MMF-CB émis par Emploi-Québec ou s'engager à l'obtenir.
- Posséder 1 an à moins de 2 ans d'expérience pertinente en qualité de compagnon.
- Détenir la carte d'attestation de l'ASP construction.
- Posséder la certification en espace clos et l'attestation SIMDUT.
- Posséder un permis de conduire classe 5 valide.

COMPÉTENCES

- Savoir travailler en équipe.
- Savoir interpréter des plans.
- Sens de l'organisation.
- Habiletés manuelles développées.
- Habiletés informatiques développées.
- Autonomie.
- Débrouillardise.

Si vous désirez relever ce défi et croyez posséder les habiletés requises, veuillez transmettre votre curriculum vitae accompagné des **PIÈCES JUSTIFICATIVES** (diplômes, etc.) **avant le 26 mai 2021** à l'adresse suivante :

CONCOURS 21-17

Service des ressources humaines
Ville de Baie-Comeau
19, avenue Marquette
Baie-Comeau (Québec) G4Z 1K5
(418) 296-8186 (télécopieur)
Courriel : rh@ville.baie-comeau.qc.ca

Seules les personnes dont la candidature aura été retenue seront avisées par courriel.

Nous vous remercions de l'intérêt porté envers la Ville de Baie-Comeau.

* **La Ville de Baie-Comeau souscrit à la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics pour les femmes, les autochtones, les personnes handicapées, les minorités visibles et les minorités ethniques.**